



# MAIRIE DE BONNES

Place Jean-Baptiste Guiot

86300 BONNES

Tél 05 49 56 40 17 - Fax 05 49 56 48 51

E-Mail : [contact@bonnes86.fr](mailto:contact@bonnes86.fr)

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 MARS 2024

---

L'an deux mil vingt-quatre, les sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf février deux mil vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Serge COUSIN.

**Étaient présents** : Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Philippe GOUTY, Madame Françoise LANGLOIS-HULIN, Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Nadia RIBREAU, Monsieur Dominique LE JALLÉ, Madame Léa LAURENDEAU, Monsieur Yann HILAIRE, Monsieur David SUIRE, Madame Marie-Laure FOUCRET, Monsieur Benoît PARENTEAU, Madame Alice GARCIA, Monsieur François DUVAULT, Madame Nathalie JOLY, Monsieur Pierre AUGEREAU, Madame Florence BRANLARD.

**Étaient absents excusés** : Monsieur Bernard GARNIER qui avait donné pouvoir à Madame Isabelle SCHREIBER, Madame Catherine THEVENET qui avait donné pouvoir à Monsieur Serge COUSIN, Monsieur Sébastien RONE absent excusé.

Madame Isabelle SCHREIBER est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est adopté.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

### - L'ORDRE DU JOUR -

1. **Budget Principal** : Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023
2. **Budget Camping** : Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023
3. **Budget « Lotissement Pied Chevrier »** : Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2023
4. Demande de subventions des associations communales 2024
5. Demande de subventions d'associations hors commune 2024
6. Centre de Plein Air de Lathus : convention pour l'année 2024

## DIVERS

Droit de préemption  
Droits de préférence

### **N°1 – BUDGET PRINCIPAL : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2 en date du 7 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

### **Fonctionnement**

DEPENSES				
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
011	Charges à caractère général	389 200.00	236 362.80	152 837.20
012	Charges de personnel et frais assimilés	688 000.00	653 631.03	34 368.97
014	Atténuations de produits	72 728.00	72711.00	17.00
023	Virement à la section d'investissement	150 950.00	0.00	150 950.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 117.20	1 117.20	0.00
65	Autres charges de gestion courante	88 545.40	75 215.67	13 329.73
66	Charges financières	21 500.00	16 766.60	4 733.40

67	Charges spécifiques	1 000.00	0.00	1 000.00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	50.40	0.00	50.40
	<b>Total :</b>	<b>1 413 091.00</b>	<b>1 055 804.30</b>	<b>357 286.70</b>

RECETTES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	279 431.26	279 431.26	0.00
013	Atténuations de charges	7 000.00	51 440.78	44 440.78
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	115 310.00	129 231.35	13 921.35
73	Impôts et taxes	80 400.00	82 262.20	1 862.20
731	Impositions directes	572 280.00	605 858.10	33 578.10
74	Dotations et participations	287 669.00	283 642.07	-4 026.93
75	Autres produits de gestion courante	71 000.74	84 421.66	13 420.92
76	Produits financiers	0.00	13.10	13.10
77	Produits spécifiques	0.00	153.20	153.20
	<b>Total :</b>	<b>1 413 091.00</b>	<b>1 516 453.72</b>	<b>103 362.72</b>

### Investissement

DEPENSES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
16	Emprunts et dettes assimilés	64 500.00	64 197.67	302.33
21	Immobilisations corporelles	435 385.00	196 801.23	238 583.77
	<b>Total :</b>	<b>499 885</b>	<b>260 998.90</b>	<b>238 886.10</b>

RECETTES				
Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
021	Virement de la section de fonctionnement	150 950.00	0.00	- 150 950.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 117.20	1 117.20	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000.00	26 227.48	11 227.48
13	Subventions d'investissement reçues	241 813.36	236 654.14	-5 159.22
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00	1 680.00	1 680.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	53.13	53.13
001	Excédent d'investissement reporté	91 004.44	91 004.44	0.00
	<b>Total :</b>	<b>499 885.00</b>	<b>356 736.39</b>	<b>- 143 148.61</b>

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires du Budget Principal :

## RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2023

### FONCTIONNEMENT

Total des dépenses .....	1 055 804.30 €
Total des recettes .....	1 237 022.46 €
Excédent de clôture au 31/12/2023 .....	+181 218.16 €
Report excédent N-1 .....	+ 279 431.26 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 .....</b>	<b><u>+460 649.42 €</u></b>

### INVESTISSEMENT

Total des dépenses .....	260 998.90 €
Total des recettes .....	265 731.95 €
<b>Clôture au 31/12/2023 .....</b>	<b>+ 4 733.05 €</b>
<b>Report Excédent N-1 .....</b>	<b>+ 91 004.44 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 .....</b>	<b><u>+ 95 737.49 €</u></b>

Considérant les éléments susvisés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 votes pour et 2 abstentions, sans la présence de Monsieur le Maire :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
  
- Nombres de votants : 16
- Votes pour : 14
- Abstention : 2 (Mesdames Nathalie JOLY et Florence BRANLARD)

### N°2 – BUDGET CAMPING : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2 en date du 7 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

#### DEPENSES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
011	Charges à caractère général	26 800.00	21 629.46	5 170.54
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 000.00	13 391.92	1 608.08
014	Atténuations de produits	750.00	611.38	138.62
65	Autres charges de gestion courante	200.00	195.00	5.00
023	Virement à la section d'investissement	18 088.57	0.00	18 088.57
	<b>Total :</b>	<b>60 838.57</b>	<b>35 827.76</b>	<b>25 010.81</b>

ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	25 087.76	25 087.76	0.00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	35 000.81	38 081.67	3 080.86
73	Impôts et taxes	750.00	596.86	-153.14
	<b>Total :</b>	<b>60 838.57</b>	<b>63 766.29</b>	<b>2 927.72</b>

#### Fonctionnement

#### RECETTES

#### Investissement

#### DEPENSES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	200.00	0.00	200.00
21	Immobilisations corporelles	17 888.57	6 067.55	11 821.02
001	Déficit d'investissement reporté	14 231.43	14 231.43	0.00
	<b>Total :</b>	<b>32 320.00</b>	<b>20 298.98</b>	<b>12 021.02</b>

#### RECETTES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 231.43	14 231.43	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	18 088.57	0.00	-18 088.57
	<b>Total :</b>	<b>32 320.00</b>	<b>14 231.43</b>	<b>-18 088.57</b>

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires du Budget Camping :

### RESULTAT DU CAMPING 2023

#### **FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses .....	35 827.76 €
Total des recettes .....	38 678.53 €
Excédent de clôture au 31/12/2023 .....	+ 2 850.77 €
Report excédent N-1 .....	+25 087.76 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 .....</b>	<b><u>+27 938.53 €</u></b>

#### **INVESTISSEMENT**

Total des dépenses .....	6 067.55 €
Total des recettes .....	14 231.43 €
Excédent de clôture au 31/12/2023 .....	+ <b>8 163.88 €</b>
<b>Report déficit N-1 .....</b>	<b>- 14 231.43 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 .....</b>	<b><u>- 6 067.55 €</u></b>

Considérant les éléments susvisés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 votes pour et 2 abstentions, sans la présence de Monsieur le Maire :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget Camping,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
  
- Nombres de votants : 16
- Votes pour : 14
- Abstention : 2 (Mesdames Nathalie JOLY et Florence BRANLARD)

#### **N°3 – BUDGET « LOTISEMENT PIED CHEVRIER » : PRESENTATION ET ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2 en date du 7 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

## Fonctionnement

### DEPENSES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
011	Charges à caractère général	35 000	0.00	35 000.00
002	Déficit de fonctionnement reporté	1 830.40	0.00	1 830.40
65	Autres charges de gestion courante	19 916.40	3 319.00	16 597.40
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	14 767.00	14 767.00	0.00
	<b>Total :</b>	<b>71 513.80</b>	<b>18 086.00</b>	<b>53 427.80</b>

### RECETTES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 767.00	0.00	-49 767.00
75	Autres produits de gestion courante	21 746.80	19 916.40	-1 830.40
	<b>Total :</b>	<b>71 513.080</b>	<b>19 916.40</b>	<b>-51 597.40</b>

## Investissement

### DEPENSES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 767.00	0.00	49 767.00
001	Déficit d'investissement reporté	14 767.00	0.00	14 767.00
	<b>Total :</b>	<b>64 534.00</b>	<b>0.00</b>	<b>64 534.00</b>

### RECETTES

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Solde</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	49 767.00	0.00	49 767.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 767.00	14 767.00	0.00
	<b>Total :</b>	<b>64 534.00</b>	<b>14 767.00</b>	<b>-49 767.00</b>

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires du Budget Lotissement « Pied Chevrier » :

### RESULTAT DU LOTISSEMENT « PIED CHEVRIER » 2023

#### **FONCTIONNEMENT**

Total des dépenses .....	18 086.00 €
Total des recettes .....	19 916.40 €
Excédent de clôture au 31/12/2023 .....	+1 830.40 €
Report déficit N-1 .....	- 1 830.40 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 .....</b>	<b><u>0.00 €</u></b>

#### **INVESTISSEMENT**

Total des dépenses .....	0.00 €
Total des recettes .....	14 767.00 €
<b>Clôture au 31/12/2023 .....</b>	<b>+ 14 767.00 €</b>
<b>Report N-1 .....</b>	<b>-14 767.00 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023 .....</b>	<b><u>0.00 €</u></b>

Considérant les éléments susvisés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 votes pour et 1 abstention, sans la présence de Monsieur le Maire :

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du Budget Lotissement « Pied Chevrier »,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
  
- Nombres de votants : 16
- Votes pour : 15
- Abstention : 1 (Madame Nathalie JOLY)

#### **N°4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS COMMUNALES 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission aux associations a examiné les demandes de subventions des associations communales pour 2024.

Après en avoir délibéré, par 17 votes pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'accorder, les subventions mentionnées ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	Demande association	Proposition commission association	Conseil Municipal
APE	0	0	0
ACCA	500 €	500 €	500 €
Amicale des boulistes	500 €	500 €	500 €
Comité de jumelage BONNES BANFORA SUD	600 €	600 €	600 €
Étoile Sportive de Bonnes	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Union Musicale de Bonnes	2 200 €	2 200 €	2 500 €
Maison Pour Tous	9 000 €	8 000 €	8 000 €
Bonnes Nature	0	0	0
Pêcher à Bonnes	0	0	0
OCCE - Coopérative École Élémentaire	800 €	450 €	450 €
La Prévention Routière	80 €	80 €	80 €
Banque alimentaire	232 €	232 €	232 €
USEP Association de coordination	175 €	175 €	175 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 587 €</b>	<b>15 237 €</b>	<b>15 237 €</b>

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention : 1 (Monsieur Benoit PARENTEAU)

#### **N°5 – DEMANDE DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS HORS COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission aux associations a examiné les demandes de subventions hors commune pour 2024.

Harmonie Municipale de Chauvigny	Secours catholique
L'Association Française des Sclérosés en Plaques	MFR de Chauvigny
SPA (Secours et Protection des Animaux)	Judo club Chauvinois
CGSJA (Club Group 'Omnisport de Saint Julien l'Ars)	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne
AFM Téléthon	Hôpital pour les enfants
Vienne et Moulière Solidarité	MFR d'Ingrandes
Fonds de solidarité Logement de la Vienne	Association ADMR de St Julien
Jeunes agriculteurs Vienne	SOLFAEH
Association départementale sécheresse	EMVM

Considérant que la Commune subventionne en priorité les associations communales et afin de ne pas créer de précédent,

Après délibération, par 16 votes pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal refuse les demandes de subventions mentionnées ci-dessus.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 16

Abstention : 2 (Madame Florence BRANLARD et Monsieur Pierre AUGEREAU)

#### **N°6 – ADHESION AU CENTRE DE PLEIN AIR DE LATHUS**

La commune de BONNES a de nouveau la possibilité d'adhérer au Centre de plein air de Lathus, afin de faire bénéficier les familles de la commune d'un tarif préférentiel.

Monsieur le Maire propose, aux conseillers, d'affilier la commune au CPA de Lathus : La participation financière étant libre et sous forme de bons de réductions par enfant habitant la commune de Bonnes, pour chaque séjour effectué à Lathus pendant l'année 2024.

Après délibération, par 17 votes pour et 1 abstention, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- Décide d'apporter une aide financière aux enfants habitant de la commune à hauteur de 20 €.

Nombres de votants : 18

Votes pour : 17

Abstention : 1 (Madame Nadia RIBEREAU)

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

#### **Droit de préemption :**

Vente d'une maison sur la parcelle cadastrée ZR n° 216 (zone Ub), « 3 route de Picourtault » d'une surface totale de 1181 m<sup>2</sup>, bien estimé à 220 657 € + frais d'acte par Maître Nicolas RUFFIN, notaire à Poitiers, Vienne : **la commune ne souhaite pas préempter.**

#### **Droits de préférence :**

Vente de neuf parcelles boisées cadastrées section AE n°35, section G n°236, 237, 243, 246, section H n°33, section ZP n°125, 127, 128 « Pied Martin », « Bois des Chataigners », « Les Genevriers », « Pièces de Gaume » et « Bois Carré » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 4 463.50 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Vente de cinq parcelles boisées cadastrées section L n°174, 1130, section ZP n°120, 121, 122, « Les Quatre Vallées », « Coteau de Pied Chevrier », « Bois Carré » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 5 036.50 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Vente de deux parcelles boisées cadastrées section AD n°71, section F n°1115, « Les Champs Ballins », « Les justices » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 2 000 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Vente de deux parcelles boisées cadastrées section I n°749, 1080 « Terrier de la Côte » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 1 191.60 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Vente de deux parcelles boisées cadastrées section I n°497, 614 « La Brousse » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 1 629 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Vente de deux parcelles boisées cadastrées section I n°655, 656 « Bois de Sanzelle » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 1 401 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

Vente de quatre parcelles boisées cadastrées section I n°533, 570, 628, 629 « Vallées de Sanzelle », « Bois de Talmont », « Bois de Sanzelle » à Bonnes. Le prix de la vente est fixé à 2 839.10 € : **la commune ne souhaite pas exercer son droit de préférence.**

### **Divers :**

Monsieur le Maire remercie les agriculteurs d'avoir fourni des bottes de paille pour les plantations de haies à l'étang.

**PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 26 MARS 2024 À 20 H 30**